

Section 16

Région de Tanger-Tétouan

Section 16- Région de Tanger-Tétouan

Avant propos

Située à l'extrême nord-ouest du Royaume du Maroc, la région de Tanger-Tétouan est limitée au nord par le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au sud par la région du Gharb et à l'est par la région de Taza - Al Hoceima - Taounate.

S'étendant sur une superficie de 11.570 km², soit 1,6 % de la superficie totale du pays, la région s'inscrit dans le domaine du climat méditerranéen et est constituée de quatre unités environnementales homogènes : le Tangérois, la côte et les bassins méditerranéens, Jbala et le Loukkos

Elle se compose actuellement de deux préfectures et trois provinces; il s'agit des préfectures de Tanger-Assilah et Fahs-Bni Makada et des provinces de Chefchaouen, Larache et Tétouan. En outre, la région englobe 10 cercles, 87 communes rurales et 13 municipalités.

Sa population, qui est de 2,04 millions d'habitants en 1994, soit 8% de la population totale du pays, atteindrait 2,8 millions d'habitants en 2010 dont 86% en milieu urbain. Eu égard à sa superficie, la région est considérée comme l'une des régions les plus peuplées du Maroc et les plus densifiées (176 habitants/ km² en 1994 contre 37 au niveau du pays).

La population urbaine régionale a été multipliée par 2,4 entre 1971 et 1994, contre 1,5 seulement pour la population rurale. Le taux d'urbanisation s'élève ainsi à 55,9% en 1994 contre 51,4% au niveau national.

Au niveau d'ensemble, cette population répartie presque à égalité entre les deux sexes demeure caractérisée par le poids élevé de la catégorie ayant moins de 15 ans et par

l'analphabétisme dont le taux est de 54% pour les deux sexes et 68% pour les femmes.

En 1994, le taux d'activité était de 33,6% (51,1% pour les hommes et seulement 16,1% pour les femmes). Par âge, le taux d'activité culmine à la tranche 20-50 ans.

Le nombre total de personnes en âge d'activité qui sont à la recherche d'un emploi s'est élevé en 1994 à 108.340 dont environ un tiers de sexe féminin. En outre, c'est en milieu urbain que se concentre l'écrasante majorité des personnes en quête d'emploi (4 chômeurs sur 5) et c'est surtout aux jeunes âges que l'on rencontre les taux de chômage les plus élevés.

1- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1-1- Les secteurs sociaux

- L'habitat

La conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment la pression démographique qui s'exerce sur les zones urbaines de la région et le déficit enregistré au niveau de l'offre de logements ou de lots équipés sont à l'origine d'une urbanisation parfois très anarchique.

Par ailleurs, 48% seulement des ménages occupent leur propre logement en milieu urbain et 36% sont des locataires.

Concernant l'équipement des ménages, les statistiques révèlent que 80% des ménages urbains occupent un logement pourvu d'électricité, et 75% de ménages sont reliés à un réseau d'eau potable. En milieu rural, le degré d'équipement en eau potable et en électricité demeure très faible, soit 1,8% et 9,2% respectivement. Même pour ce qui est de l'eau de source ou de puits, seulement un tiers des ménages ruraux en disposent dans le logement.

En vue de faire face au déficit cumulé en matière d'habitat et de répondre aux attentes des couches sociales à revenus limités, la région s'est lancée dans la construction de 15.419 logements sociaux, comme première tranche, représentant ainsi 8% du programme national avec un coût global dépassant deux milliards de DH.

- L'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire

L'enseignement préscolaire qui concerne essentiellement les enfants d'avant l'âge de scolarité constitue une étape essentielle pour leur préparation et leur insertion dans l'enseignement fondamental. Ainsi, l'effectif des enfants scolarisés au cours de l'année scolaire 1997-98 s'élève à près de 103.100 enfants dont 63% dans les écoles coraniques et 37% dans le préscolaire moderne.

Pour l'enseignement fondamental, le nombre d'établissements scolaires publics était de 1.227 établissements au cours de l'année scolaire 1997-1998 dont 763 unités satellites, où 307.500 élèves ont poursuivi leurs études. Ces élèves, dont 46% sont des filles, sont répartis en 10.113 classes. Le taux d'inscription des enfants âgés de sept ans dans ce type d'enseignement est estimé à 87% pour les garçons et 83% pour les filles, quant au taux de scolarisation en 1^{er} cycle fondamental, il est estimé à 80,8% et 72,2% respectivement pour les deux sexes.

Avec 6.671 élèves au total, l'enseignement privé ne représente que 2,1% des effectifs de ce type d'enseignement.

Les effectifs en formation dans l'enseignement secondaire, public et privé, ont atteint 24.000 élèves en 1997-1998 constitués à moitié de sexe féminin (47%). L'encadrement de l'ensemble de ces élèves, répartis en 786 classes, est assuré par 2.091 enseignants.

L'effectif des candidats admis en baccalauréat ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre en passant de 2.966 pendant l'année scolaire 1989-90 à 4.542 en 1997-98.

- L'enseignement supérieur, la formation des cadres et la formation professionnelle

Conformément à la politique de décentralisation de l'infrastructure universitaire, la région de Tanger-Tétouan a vu la création de l'université Abdelmalek Essaâdi qui se renforce progressivement par de nouveaux établissements. Les facultés et écoles relevant de cette université sont : la faculté des lettres, la faculté des sciences, la faculté de droit, la faculté des sciences et techniques, l'école nationale de commerce et de gestion, l'école nationale des sciences appliquées et de technologie et l'école supérieure de la traduction. Par ailleurs, la région abrite la faculté Ossoul Eddine qui relève de l'université Quaraouiyine (Fès).

L'effectif des étudiants qui poursuivent leurs études de premier et second cycles s'élève en 1997-1998 à 11.089 étudiants dont 47% de sexe féminin. Les formations scientifiques et techniques occupent 33% de l'ensemble des étudiants. Durant la même année, l'effectif des étudiants inscrits au troisième cycle, s'élevait à 231 étudiants dont 35% de sexe féminin.

L'encadrement de l'ensemble des étudiants relevant de l'université Abdelmalek Saâdi est assuré par un corps enseignant composé à 99% de compétences nationales, soit 550 enseignants dont 18% de sexe féminin.

En plus de l'université, l'enseignement supérieur dispose de l'Institut Supérieur International de Tourisme, l'Institut de Formation des Cadres de Santé et de l'Institut National de l'Action Sociale. L'effectif des étudiants inscrits en 1997-1998 dans ces trois instituts était de 666 étudiants.

Par ailleurs, La formation des cadres pédagogiques est assurée par trois centres de formation des instituteurs, un centre pédagogique régional et une école normale supérieure.

La formation professionnelle, considérée comme facteur de développement, est destinée à tous les niveaux scolaires afin d'encadrer les jeunes et de les former pour faire face aux exigences du marché de l'emploi. Ainsi, les 135 établissements de la région, d'une capacité d'accueil de plus de 10.000 places pédagogiques, comptaient 8.436 élèves en 1997-98 (dont 37% relèvent du privé) et un staff de 655 formateurs dont 238 vacataires, soit un taux d'encadrement de 1 formateur pour 20 inscrits.

- La santé

Le réseau sanitaire public de la région se compose en 1997 de 127 formations sanitaires dont 15 dispensaires ruraux, 100 centres de santé, 2 polycliniques et de 10 hôpitaux provinciaux dont cinq spécialisés. Le milieu rural concentre 63% de ces établissements sanitaires.

L'infrastructure sanitaire régionale assure une couverture peu satisfaisante des besoins de la population. Elle offre un établissement pour 17.100 personnes contre 13.300 au niveau national. En milieu rural on dénombre un dispensaire pour 61.300 personnes et un centre de santé pour 14.400 ruraux. Les normes retenues étant de 1 dispensaire pour 15.000 habitants et un centre de santé pour 45.000 personnes. En outre, le nombre d'habitants par lit d'hôpital, estimé à 1.050 en 1997, est encore loin de la norme retenue (300 personnes/ lit) quoiqu'il soit proche de la moyenne nationale.

L'encadrement médical et paramédical est assuré respectivement par 683 médecins (dont 396 exerçant dans le privé) et 1.644 personnes paramédicales. On distingue aussi le personnel paramédical exerçant dans le réseau ambulatoire dont l'effectif s'élève à 606. La densité médicale et paramédicale est

ainsi de 32 médecins et 76 aides sanitaires pour 100.000 habitants.

- Les équipements sportifs et socioculturels

Le secteur de la jeunesse et des sports contribue à la création d'un environnement socio-éducatif favorisant la protection des jeunes du phénomène de déviation sociale et morale et au développement de nouvelles formes d'animation socio-éducatives adaptées aux besoins des différentes catégories de jeunes, ainsi qu'à l'élargissement de la base sportive pour permettre l'émergence d'une élite capable d'honorer la région et la nation dans les compétitions nationales et internationales et consolider les acquis.

Ainsi, l'infrastructure sportive de la région de Tanger-Tétouan est composée de 45 installations - soit 6,2% de ce qui existe au niveau national - parmi lesquelles 71% sont des terrains de football et de basket-ball. Cette infrastructure est censée desservir une population s'élevant à 2.170.000 habitants, ce qui signifie une installation pour 48.300 habitants en moyenne contre 37.700 habitants au niveau national.

Dans ce cadre, l'achèvement du complexe sportif de Tanger, dont les travaux sont arrêtés en mars 1993, permettra de constituer un pôle sportif pouvant favoriser le développement et la promotion de plusieurs disciplines sportives pour toute la région.

Un autre aspect de ce secteur consiste en la promotion d'activités spécifiques en faveur de la femme et des jeunes. Ainsi, la région compte 19 foyers féminins, 16 maisons de jeunes et 20 jardins d'enfants.

Par ailleurs, dans le domaine de l'action sociale, la région dispose de 7 centres socio-éducatifs, 62 centres d'éducation et de

travail, 21 établissements de bienfaisance, 23 jardins d'enfants et 10 centres de formation professionnelle.

- L'appareil judiciaire

L'appareil judiciaire de la région est constitué de cinq tribunaux de 1^{ière} instance, deux cours d'appel, un tribunal administratif et un tribunal commercial.

1-2-Les secteurs productifs

- Agriculture, forêt et pêche

A l'image du reste du pays, le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie de la région, aussi bien par les emplois offerts (85% de la population active rurale) que par ses effets induits sur la création d'unités agro-industrielles.

La superficie agricole utile (SAU), estimée à 383.000 ha, représente un tiers du territoire régional et est constituée à hauteur de 75% des terres Melk.

Ainsi, au vu des cultures pratiquées, il est à relever qu'à l'instar des autres régions, les cultures céréalières continuent à être les plus pratiquées avec 56% de l'ensemble de la SAU comme moyenne des cinq dernières campagnes agricoles et une productivité qui s'approche de celle enregistrée au niveau national. Cependant, la superficie réservée à la culture des céréales est allée en réduction durant la même période puisqu'elle a régressé de 37% au profit des cultures industrielles dont la superficie a évolué de 65%. Cette augmentation résulte principalement de l'évolution de la pratique de ces cultures à Chefchaouen où la superficie en question a évolué de 6.700 à 18.100 ha.

Ceci dit, la région intervient pour 17% dans la superficie réservée aux cultures industrielles au niveau national dont 34% sont

réservées à la betterave et à la canne à sucre. La production de ces deux spéculations s'est élevée à 3,8 millions de qx, traitée totalement dans les deux sucreries implantées dans la province de Larache.

Une importance majeure est donnée à l'arboriculture fruitière, c'est pourquoi la superficie arboricole a augmenté de 35% durant les cinq dernières campagnes, pour atteindre 40.600 ha en 1996-1997. 60% de cette superficie relèvent de la province de Chefchaouen et 65% d'entre elles sont réservées à l'olivier qui constitue la principale espèce fruitière de la région.

La région de Tanger-Tétouan est aussi une région à vocation d'élevage. En 1997, l'effectif du cheptel a atteint 262.300 têtes de bovins (dont 67% de race locale), 505.200 têtes d'ovins, 509.700 têtes de caprins et 147.600 têtes d'équidés. Ceci a engendré une production de 7.665 tonnes de viande rouge à côté des 6.830 tonnes de viande blanche.

La production laitière constitue un appoint appréciable dans les ressources des éleveurs et renforce l'organisation de la commercialisation et de la transformation du lait. La quantité de lait collectée par les 57 centres de collecte de la région est estimée à 32 millions de litres en 1997.

La région jouit aussi d'un couvert forestier important qui occupe 42% du territoire régional, dont la moitié est localisée à la province de Chefchaouen.

Par ailleurs, quoique la région dispose de 500 km de côtes, équipées de cinq ports de pêche et de plusieurs sites de débarquement, la production régionale de poissons évaluée à 16.531 tonnes en 1997, destinée en totalité à la consommation locale, ne représente que 2,5% de la production nationale.

- Les industries de transformation et l'artisanat

La région de Tanger-Tetouan abrite la zone franche portuaire à Tanger sur une superficie de 54.670 m² abritant 68 unités, la zone industrielle de la route de Tétouan sur une superficie totale de 156 ha qui se compose de 245 lots et la zone industrielle de Tétouan, sur une superficie totale de 53 ha avec 183 lots. En plus des travaux en cours pour la réalisation de la zones industrielle de Gzenaya sur une superficie totale de 300 ha, de la zone franche aéroportuaire qui sera aménagée à l'aéroport international Ibn Batouta sur une superficie de 345 ha, et des pépinières d'entreprises à Bni Makada, Chefchaouen et Fnidaq, des projets qui viendront affermir l'importance de l'industrie dans l'activité économique régionale.

Le parc des unités industrielles recensées en 1997 est constitué de 593 établissements, représentant 9,3% du parc national et occupe 43.000 employés répartis à raison de 70% dans le secteur textile et cuir, 12% dans celui de l'Agro-alimentaire, 12% dans la chimie et parachimie et le reste dans les Industries mécaniques métallurgiques et électriques. La production totale des unités industrielles est comptabilisée à 7,2 milliards de dirhams dont plus de 30% destinés à l'exportation.

L'activité économique liée à l'artisanat au niveau régional est caractérisée par la dualité suivante :

✓ Un secteur organisé constitué de 44 coopératives et 41 associations disposant d'une main d'œuvre spécialisée et connaissant une activité commerciale permanente dont le produit est commercialisé d'une manière régulière à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;

✓ Un secteur non organisé ne disposant pas de moyens de travail et dont l'activité se distingue par son caractère saisonnier.

- Le tourisme

En matière d'hébergement, la région englobe 241 établissements hôteliers pour une capacité de 19.789 lits, soit 16% de la capacité d'hébergement nationale, et a participé pour 10% seulement dans l'ensemble des nuitées touristiques réalisées au Maroc en 1997, 60% de ces nuitées ont été réalisées à la Wilaya de Tanger. Le taux global d'occupation des hôtels n'a pas dépassé 20% en 1997 contre 31% au niveau national.

1-3-Les infrastructures de base

De par sa position géographique, trait d'union entre l'Europe et les autres régions du Royaume, la région de Tanger-Tetouan est dotée d'équipements diversifiés lui permettant d'assurer un niveau élevé d'échanges, aussi bien entre les provinces et préfectures qui la composent qu'avec le reste du pays ou les différents pays étrangers.

- Le réseau routier et ferroviaire

Le réseau routier classé de la région est d'une longueur de 1.912 km se répartissant entre les routes nationales, régionales et provinciales à raison de 22%, 26% et 52% respectivement. Cependant, il est inégalement réparti dans l'espace puisque, plusieurs douars et localités restent encore isolés. Le taux de revêtement du réseau se situe à 77% contre 52% à l'échelon national. Récemment, la région a été reliée aux capitales administrative et économique du Royaume par autoroute à partir du centre de Sidi Yamani, dans l'attente de l'achèvement du tronçon autoroutier Tanger-Sidi Yamani et de la rocade méditerranéenne Tanger-Saidia, qui auront des répercussions positives sur les échanges inter-régionaux.

En termes de densité, le nombre de km de route par 100 km² (densité spatiale) à l'échelle de la région équivaut à deux fois celui enregistré dans le pays (16,5 contre 8,1). Par contre, rapporté à la population, le nombre de km de route par 1000 habitants (densité sociale) est de loin inférieur à celui atteint au niveau national (respectivement 0,88 et 2,1).

De même, la région est dotée d'une infrastructure ferroviaire moderne sur une longueur de 113 km, mais qui est concentrée dans le flanc ouest de la région.

- Les équipements portuaires et aéroportuaires

La région dispose de trois ports principaux (Tanger, Larache et M'diq) et de cinq ports secondaires et de plaisance (Jebha, Ksar Sghir, Assilah, Restinga et Kabila).

Le port de Tanger se distingue par sa position stratégique privilégiée qui fait de lui un passage obligé vers ou en provenance de l'Europe, il est ainsi le premier port national quant au trafic des passagers mais n'intervient que pour 4,5% dans le trafic national des marchandises. Le port de Larache, qui occupe une place importante dans l'économie de la province, est destiné exclusivement à la pêche. Les autres ports de la région sont destinés soit à la pêche (Ksar Sghir et Jebha) soit à la plaisance (Restinga et Kabila) soit aux deux activités à la fois (Assilah et M'diq).

Sur le plan aéronautique, la région est reliée aux autres régions du Maroc et à l'étranger par des liaisons régulières à travers deux aéroports internationaux : L'aéroport Ibn Battouta à Tanger et l'aéroport de Saniat Rmel à Tétouan. les mouvements annuels enregistrés dans ces aéroports, durant les cinq dernières années, sont en moyenne de l'ordre de 5.908 vols et 283.440 voyageurs, ce qui représente respectivement 8% et 7% de

l'ensemble des mouvements au niveau national. L'aéroport de Tanger domine de loin ces activités en s'accaparant 89% et 96% respectivement des mouvements des avions et des voyageurs de la région.

- La poste et les télécommunications

En matière de postes et télécommunications, la région dispose d'une infrastructure postale répartie sur tout le territoire régional et d'un réseau de télécommunications relativement moderne. Toutefois, l'expansion démographique, conjuguée avec l'accroissement des activités économiques, a révélé en 1997 les limites des équipements de télécommunications. Le réseau des établissements existants se compose de 37 agences postales, 47 bureaux de recettes et 3 guichets annexes, ce qui représente respectivement 5,4%, 7,3% et 2,4% des effectifs des mêmes établissements au niveau national.

Concernant les abonnements au téléphone, on dénombre 96.923 abonnés dans la région, soit 7,5% des effectifs au niveau national. Le nombre moyen d'abonnés au téléphone pour 1000 habitants se situe à 45 au niveau de la région contre 48 au niveau national.

- L'énergie et l'eau

Sur le plan énergétique, la région abrite deux connexions qui présentent une importance capitale pour le développement régional et national. Il s'agit de l'interconnexion des réseaux électriques de l'Espagne et du Maroc à travers le détroit de Gibraltar, et du gazoduc Maghreb-Europe qui peut servir dans l'alimentation de plusieurs projets industriels ou énergétiques en gaz naturel.

En énergie électrique, la région abrite deux usines hydrauliques et deux centrales thermiques qui développent ensemble une puissance de 190 MW, soit l'équivalent de 5% de la puissance installée au Maroc et assurent 2% de la production totale de l'ONE. Par ailleurs, le réseau électrique régional est d'une longueur de 3.991 km permettant la couverture de 60% des ménages.

La consommation de l'énergie électrique dans la région, étant approchée par les ventes de l'ONE, a atteint 939,7 millions de Kwh en 1997, soit 8,7% des ventes réalisées au niveau national. La consommation moyenne annuelle par habitant se situe la même année à 433 kwh contre 393 kwh au niveau national.

L'activité pétrolière dans la région se limite à l'emplissage des gaz de pétrole liquéfiés dans trois centres emplisseurs installés à Tanger, Tétouan et Larache en vue de satisfaire la demande locale en butane et propane. L'activité de ces centres en 1996 a concerné la livraison de 63.386 tonnes de butane et 1.890 tonnes de propane (ces statistiques correspondent à l'activité des centres de Tanger et Tétouan uniquement), soit respectivement 7,4% et 2,1% de l'ensemble des livraisons au niveau national.

Par ailleurs, le réseau de distribution des produits pétroliers au 31/12/1996 est constitué de 72 stations de service et 18 stations de remplissage réparties sur le territoire régional.

En matière d'eau, l'importance des cours d'eau qui parcourent la région (20% du potentiel national) ainsi que le niveau élevé de la pluviométrie (entre 600 et plus de 1000 mm/an) confèrent à la région un potentiel hydraulique de premier ordre.

La capacité de retenue des dix barrages de la région s'élève à 1.199 millions de m³, ce qui représente 8,6% de la capacité

totale nationale, compte non tenu des barrages collinaires dont le volume est inférieur à 1 million de m³.

La satisfaction des besoins croissants en eau et particulièrement en eau potable a incité les pouvoirs publics à concentrer leurs efforts sur le traitement des eaux superficielles et souterraines. Ainsi, le secteur de la production de l'eau potable a connu un essor important dans la région, grâce à la disponibilité de quatre stations de traitement des eaux superficielles d'une capacité de production de 107 millions de m³/an, en plus de 28 forages, 6 puits et 7 sources dont la capacité de production et de 40 millions de m³/an. Par ailleurs, l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) étant le principal intervenant dans ce domaine a réalisé, en 1997, une production de 80,03 millions de m³ d'eau potable dans la région vendus à 90% aux régies de distribution.

- Le réseau bancaire

Outre la zone franche de Tanger, il est recensé 112 établissements bancaires dans la région à la fin de 1997 dont 3 agences de Bank Al Maghrib et 25 agences de Crédit Populaire du Maroc, soit 7,6% de ce qui existe au niveau national.

Le montant des dépôts effectués auprès des banques commerciales implantées dans la région s'élève à environ 121 milliards de DH en 1997 et les crédits octroyés à 42 milliards de DH.

2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

2-1-Analyse des atouts et des potentialités

▪ L'agriculture

La région bénéficie de plusieurs potentialités agricoles dont une gamme variée de type de sols (Tirs, Dehs, R'mel ...) et une couverture végétale riche et diversifiée.

▪ **L'industrie**

- De par sa position stratégique privilégiée sur les deux côtes, méditerranéenne et atlantique, sa situation à proximité de l'Europe, et eu égard à ses potentialités agricoles et à ses infrastructures techniques, la région de Tanger-Tétouan se doit d'être à l'avant garde du peloton des régions qui jouent un rôle dynamique dans l'industrialisation du pays ;

- Outre les avantages accordés par la charte des investissements, entrée en vigueur le 1 janvier 1996 et l'existence d'une infrastructure technique appropriée (routes, ports, aéroports, réseau ferroviaire,...), la région dispose de plusieurs zones industrielles à même de répondre aux attentes des investisseurs potentiels ;

- L'industrie de transformation régionale peut être plus performante si l'ensemble des entreprises opérant dans la région peuvent bénéficier des avantages fiscaux accordés à Tanger en vertu du dahir de 1963, ainsi que par la mise en place de mécanismes d'appui aux travaux d'innovation et de la recherche au niveau de l'entreprise ;

▪ **Le tourisme**

La région se distingue par son enracinement dans l'histoire, ses sites historiques et archéologiques (Tamouda, Lixus ...), ses deux façades maritimes, ses sites balnéaires et ses plages diversifiées, ses deux ports de plaisance (Kabila et Marina Smir), et par son infrastructure appropriée en matière de transport et d'hébergement.

▪ **L'infrastructure de base**

La connexion du port de Tanger au réseau ferroviaire permet d'assurer le trafic des marchandises vers l'étranger par le

biais du transport maritime. Par ailleurs, la région dispose de gares de train répondant aux besoins des voyageurs.

▪ **Les activités bancaires**

La création d'une place financière libre, la diversité des activités économiques et la modernisation progressive des relations entre les différents partenaires, ont grandement contribué au développement du réseau bancaire implanté dans la région.

2-2-Analyse des faiblesses et des contraintes

▪ **L'agriculture, les forêts et la pêche**

- En dépit des importantes ressources en eau dont dispose la région, les superficies irriguées ne représentent que 9% de la SAU, ceci entrave largement le volume des productions agricoles qui demeurent tributaires des aléas climatiques ;

- Le couvert forestier pâtit outre mesure d'une surexploitation et d'une forte dégradation malgré les efforts déployés pour sa préservation et son développement ;

- Le secteur des pêches maritimes souffre de la faiblesse des infrastructures et des équipements portuaires, ainsi que des moyens de réparation et d'entretien de la flotte, de l'insuffisance des dépôts pour les opérateurs du secteur au niveau des ports, en plus de l'absence des abris et des villages pour les pêcheurs.

▪ **L'industrie et l'artisanat**

La région se caractérise par la faiblesse des investissements dans les industries de transformation. Quand au secteur artisanal, il connaît quelques difficultés au niveau de la commercialisation de ses produits.

▪ **Le Tourisme**

La région se trouve concurrencée par d'autres villes marocaines comme Fès et Marrakech, surtout en matière de tourisme international, ou encore par l'Espagne qui dispose de circuits organisés et structurés et de services d'animation de plus grande qualité. Par ailleurs, le secteur du tourisme connaît le problème des faux guides, l'insuffisance des actions publicitaires en vue de la promotion et de la commercialisation du produit touristique régional et le problème de la pollution des plages de Tanger et de Martil.

▪ **Les infrastructures de base**

- La traversée de la plage de Tanger et du centre de la ville de Ksar El Kebir par la voie ferrée présente un risque d'accidents mortels pour les piétons et porte préjudice à l'environnement ;

- L'expansion démographique et l'accroissement des activités économiques en 1997, ont révélé les limites des équipements de télécommunications. Par ailleurs, la région connaît un sous équipement notable en matière d'établissements postaux ;

- La prolifération de l'habitat clandestin surtout au niveau de Larache et de Fahs Bni Makada où les maisons sommaires et les bidonvilles abritent plus de 10% des ménages.

▪ L'enseignement

La poursuite du développement de l'enseignement fondamental s'affronte en milieu urbain au manque de terrains pour bâtir de nouveaux établissements scolaires, ce qui conduit à un retard dans leur construction, de plus, plusieurs d'entre eux ne disposent ni d'eau ni d'électricité ni d'équipements sanitaires, et manquent de moyens de gardiennage. Le milieu rural souffre aussi du problème de la dispersion de l'habitat et la carence du personnel enseignant;

L'enseignement technique attire une infime proportion d'élèves à cause de l'absence dans la région d'écoles supérieures en matière industrielle pouvant encourager les élèves à s'orienter vers cette branche technique.

▪ La santé

- Les établissements et les équipements hospitaliers souffrent de dégradation à cause du manque d'entretien , en plus de l'insuffisance du parc d'intervention ambulatoire, et l'inexistence d'un centre régional de réparation et d'entretien du parc des véhicules ;

- Quelques spécialités médicales connaissent une carence au niveau de la région, en plus de la concentration de 70% des médecins à Tanger-Assilah et à Tétouan au détriment des autres provinces ;

- La population rurale souffre de son éloignement par rapport aux établissements sanitaires, en effet 45% des ruraux s'éloignent de l'établissement sanitaire le plus proche de plus de 10 Km, et 17,7% d'entre eux habitent à 3 Km de l'établissement le plus proche. Par ailleurs, 80% des formations sanitaires localisées en milieu rural sont des centres de santé généralement dépourvus de lits.

▪ Autres secteurs

- L'infrastructure sportive demeure déficitaire et ne satisfait pas tous les besoins en la matière. Aucun terrain d'athlétisme n'est implanté dans la région jusqu'à présent, ce qui constitue un handicap pour la promotion de cette discipline au niveau régional;

- La région ne profite pas pleinement de ses ressources pour les besoins de son développement économique et social, (le taux d'utilisation locale des dépôts bancaires est limité à 35%).

2-3- Les axes de la stratégie

Compte tenu à la fois de ses limites et de ses potentialités naturelles, géographiques, sectorielles et financières, la région se propose une stratégie de développement orientée vers la mise à niveau de son économie et la réduction des déficits qu'elle affiche dans les domaines sociaux et d'infrastructures de base. Les objectifs de cette stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre sont axés sur le développement humain durable, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, l'intégration de la région à l'ensemble du pays et dans l'espace méditerranéen, et enfin le renforcement du tissu productif régional et la promotion de l'emploi.

▪ Le développement humain durable

Le développement humain durable de la région vise l'amélioration des conditions d'accès de la population aux services des équipements d'infrastructure sociale de base et consiste en:

- L'alimentation en eau potable et la desserte d'électrification en milieu rural ;
- L'accès aux services de soins de santé ;
- L'amélioration des taux de scolarisation surtout en milieu rural ;
- L'alphabétisation des adultes ;
- L'amélioration des conditions de fonctionnement des programmes d'assistance et de protection sociale par un meilleur ciblage des catégories vulnérables.

▪ Le renforcement du tissu productif régional et la promotion de l'emploi

La réalisation de ces deux objectifs nécessite l'identification des potentialités d'investissement, l'encouragement de l'intervention du secteur privé, le renforcement de l'aide aux PME, une meilleure utilisation du créneau de partenariat et une meilleure adaptation de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail.

Les potentialités d'investissement dans la région peuvent être recherchées à travers la satisfaction des besoins de consommation locale, la production de biens agricoles et industriels destinés au marché national, l'exportation de richesses nationales sous forme de produits intégrant une grande valeur ajoutée ou bien la mise en valeur des activités liées au tourisme.

L'extension du tissu productif régional suppose aussi le développement des investissements privés dans les secteurs d'infrastructures, finalité qui ne peut être concrétisée sans la mise en place d'instruments de financement et des mesures d'incitation fiscales et sociales, ainsi que d'assistance technique et informationnelle. Il faudra ainsi lever les obstacles au développement de l'initiative privée dans la région qui résident, sans doute, dans le manque d'aptitudes commerciales et techniques modernes, de capacités sur le plan du marketing et d'institutions capables de suivre et d'encadrer l'initiative privée. Les domaines d'intervention du secteur privé peuvent, à cet effet, intéresser aussi bien l'aménagement et l'exploitation des ports que la réalisation et l'exploitation d'infrastructures touristiques, routières, ferroviaires ou d'adduction et de gestion de l'eau que de production énergétique.

La promotion de l'emploi, quant à elle, doit reposer sur l'adaptation de la formation professionnelle et technique aux besoins de l'activité économique de la région ainsi que la

connaissance approfondie des demandes des employeurs et des offres des travailleurs. Cette mesure est indispensable pour poursuivre, dans des conditions satisfaisantes, l'amélioration de la situation du marché régional de l'emploi et contribuer à une meilleure valorisation des ressources humaines.

La promotion des petites et moyennes entreprises, lesquelles dominent largement le secteur privé régional, constitue aussi l'un des principaux instruments permettant d'atteindre les objectifs de renforcement du tissu économique, d'encouragement de l'intégration sectorielle, de création d'emplois, d'amélioration des revenus et de relèvement des qualifications, étant donné que ce type d'entreprises est indispensable au développement à long terme des secteurs agricole, industriel et touristique.

Un autre moyen de dynamisation de l'économie régionale est sans doute le partenariat. Cette option est l'une des orientations susceptibles d'ouvrir pour la région des perspectives de déploiement et de consolidation de l'initiative privée, de renforcement de la confiance des investisseurs et d'élargissement de la réflexion sur les problèmes de développement de la région.

▪ **Aménagement du territoire**

En vue d'atténuer les inégalités de développement à travers la région, les actions devront être orientées dans ce domaine vers la réalisation des SDAU des chefs-lieux des provinces de la région, l'actualisation du SDAR du Nord Ouest en fonction du nouveau découpage régional, la lutte contre l'habitat clandestin, l'adéquation du système de production des terrains et logements aux conditions économiques et sociales de la population.

Cependant, la concrétisation du dit rééquilibrage territorial et la réduction des disparités socio-économiques doit passer obligatoirement par le développement rural, lequel ne peut être

atteint sans le désenclavement de ce milieu par le renforcement du programme national des routes rurales; la mise en place des brigades d'ouverture des pistes rurales, la rationalisation de l'exploitation des ressources hydriques et leur mobilisation par la réalisation de barrages et de lacs collinaires, pour répondre aux besoins des populations, du cheptel et de l'agriculture; l'électrification rurale et l'encouragement des énergies renouvelables; et enfin, le renforcement de l'accès aux services publics sociaux.

▪ **Intégration de la région dans l'ensemble du Royaume et dans l'espace méditerranéen**

La réalisation de cette intégration doit passer par l'équipement de la région en infrastructures de base adaptées aux exigences de la croissance démographique et du développement économique et social. Des actions prioritaires sont à entreprendre dans ce cadre, tels l'achèvement du réseau autoroutier, notamment les liaisons Tanger-Sidi Yamani et Tanger-Tétouan-Fnidaq, l'augmentation de la capacité de la voie ferrée, l'amélioration des infrastructures portuaires et des communications aériennes et du réseau de télécommunications. A cela s'ajoute l'extension et le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable existant et l'action de faciliter l'accès aux terrains industriels et aux équipements sociaux.

▪ **Protection de l'environnement et rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles**

Elles se présentent comme l'un des principaux axes de la stratégie de développement de la région. La réalisation de ces objectifs passe par la lutte contre l'érosion et la protection du patrimoine environnemental qui supposent, de leur part, la réduction des taux de pollution des plages et des côtes de la

région en interceptant les eaux usées et leur acheminement vers les stations de traitement et l'amélioration des taux de couverture de la collecte des déchets solides.

▪ **Orientations sectorielles de la stratégie de développement**

Tenant compte du rôle que jouera la région dans l'ouverture du Maroc sur l'espace méditerranéen et sa relation avec l'Union européenne, les orientations sectorielles de la stratégie de son développement se présentent comme suit :

- En ce qui concerne le domaine de l'agriculture, la priorité doit être donnée au développement de l'irrigation dans le périmètre du Loukkos et dans les vallées de Martil, Mharhar, Hachef et Ayacha, et à l'adoption des mesures d'accompagnement par l'apport des équipements nécessaires. Ceci permettra à la fois l'accroissement de la valeur ajoutée des agriculteurs, la création d'emplois, le freinage de l'exode rural et la relance de l'économie locale par la création d'unités agro-industrielles qui pourraient exporter une partie de leur production vers le marché européen. Néanmoins, le développement de l'irrigation ne peut se faire sans une gestion rationnelle des ressources en eau de la région, d'où la nécessité de la réalisation d'ouvrages supplémentaires tels la construction de barrages sur Oued Ayacha et Oued Kharroub ou l'aménagement de retenues sur les cours d'eau d'Amsa , Koudi ou Gansoura ;

- Le développement de l'agriculture passe aussi par l'intensification de l'agriculture dans les zones bours, l'introduction de nouvelles cultures de substitution et par l'aménagement et la conservation des terres agricoles dans les zones à forte érosion ;

- En matière d'élevage, il s'agit de renforcer l'encadrement technique des éleveurs ainsi que l'introduction de nouvelles activités tels la culture de vers à soie, ainsi que l'amélioration génétique du cheptel et l'aménagement des parcours ;

- L'amélioration du secteur des pêches maritimes suppose, l'aménagement des ports de pêche, la modernisation de la flottille de pêche, ainsi que le développement des unités de conservation et de traitement des produits de pêche, en plus de l'encouragement de la formation et du perfectionnement des pêcheurs, puis l'encouragement de l'aquaculture dans les zones favorables tels Larache ou Assilah ;

- Le secteur industriel, quant à lui, doit être encouragé pour tirer le meilleur parti de la situation géographique stratégique dont bénéficie la région. Ce but peut être atteint par l'implantation de certaines industries valorisant les produits locaux (pêche, agriculture) ainsi que celles orientées vers les marchés extérieurs. Toutefois, ces mesures restent tributaires de l'offre des terrains en zones industrielles aménagées à des prix préférentiels, de la mise en place de mesures d'accompagnement et d'appui en services et en financement, ainsi que le renforcement des centres de formation et de qualification professionnelle ou la création de nouveaux centres en vue de répondre aux exigences du marché local ;

- En matière de tourisme, la priorité doit être donnée aux projets permettant la mise en valeur du tourisme balnéaire dans les sites où des actions de développement intégré peuvent être envisagées (artisanat, villages de pêche), ainsi que le développement du tourisme de montagne principalement écologique (parcs naturels, forêts, lacs ...) dans les provinces de Larache, Tétouan et Chefchaouen.

3- PROGRAMME D'ACTION

Pour concrétiser les axes de la stratégie de développement, les collectivités locales de la région ont présenté, chacune en ce qui la concerne, un programme d'investissement pour la période du plan. Ainsi, les investissements prévus par l'ensemble des collectivités locales de la région, concernant les projets du noyau dur, s'élèvent à 2.927.764.877 DH. Outre le noyau dur, le programme d'action comporte une banque de projets avec un coût global de 7.300.876.813 DH.

La situation générale du plan de développement économique et social de la région de Tanger-Tétouan se présente comme suit :

Tableau 1 : Répartition du nombre et du coût des projets par type de programme

Type de programme		Nombre	coût (en DH)
Noyau dur	Projets en cours	318	490.134.240
	Projets nouveaux	1.068	2.437.630.637
Banque de projets		879	7.300.876.813
Total		2.265	10.228.641.690

3-1-Analyse du noyau dur du plan

a- les projets en cours de réalisation

Il s'agit de projets qui ont été initiés par les collectivités locales avant l'exercice 1999-2000 et dont l'achèvement est prévu au courant de la période du plan.

En principe, ces projets devront constituer une complémentarité avec les projets nouveaux pour constituer le noyau dur du plan.

Le nombre de projets en cours de réalisation est de 318. Leur coût correspond à une enveloppe budgétaire de 490.134.240

DH, ce qui représente 16,72% de l'enveloppe budgétaire du noyau dur. Leur répartition sectorielle se présente comme suit :

Tableau 2 : Répartition du coût des projets en cours de réalisation par secteur d'intervention

Secteurs	Montant	%
Equipements sociaux	28.590.642	5,83
Equipements éducatifs et de formation	13.858.653	2,83
Distribution d'eau	2.996.124	0,61
Distribution d'électricité	19.885.278	4,06
Assainissement solide	5.127.943	1,05
Assainissement liquide	33.363.700	6,81
Transport urbain	3.968.707	0,81
Equipements spécialisés	143.505.807	29,28
Vicinalité et routes secondaires	56.548.663	11,54
Aménagements communaux	40.509.616	8,27
Voirie et éclairage public	112.843.216	23,02
Bâtiments administratifs	28.935.891	5,90
Total Général	490.134.240	100,00

Il ressort de cette répartition sectorielle la prédominance des secteurs d'infrastructure de base à savoir les équipements spécialisés, la voirie et l'éclairage public et la vicinalité avec respectivement 29%, 23% et 12% des investissements réservés aux projets en cours de réalisation dans la région.

b- Les projets nouveaux

- Les investissements par type de collectivité locale

Les investissements prévus dans le cadre du plan par l'ensemble des collectivités locales de la région pour la réalisation des projets nouveaux s'élèvent à 2.437.630.638 DH et se présentent comme suit :

Tableau 3 : répartition du nombre et du coût des projets nouveaux par type de collectivité locale

Type de collectivité	Nombre de projets	Coût	%
Région	3	91.510.000	3,75
Préfectures et provinces	162	321.828.617	13,20
Communautés urbaines	23	213.999.000	8,78
Communes urbaines	178	1.241.401.222	50,93
Communes rurales	702	568.891.799	23,34
Total	1.068	2.437.630.638	100

Ainsi, les investissements des assemblées préfectorales et provinciales s'élèvent à 321.828.617 DH, soit 13% des investissements alloués à la réalisation de projets nouveaux du noyau dur du plan.

Les communes urbaines participeront avec une enveloppe globale de 1.241.401.222 DH soit 51% du montant global de ces investissements.

Les communes rurales participeront avec un investissement de 568.891.799 DH, soit 23% des investissements prévus.

De leur part, les communautés urbaines de Tétouan et de Tanger mobiliseront une enveloppe financière de 213.999.000

DH pour la réalisation de 23 projets, soit 9% du volume des investissements alloués aux projets nouveaux.

Quant à la région, elle participera par une enveloppe financière de 91.510.000 DH pour la réalisation de 3 projets, soit 4 % des investissements prévus par l'ensemble des collectivités de la dite région.

- Analyse des investissements par source de financement

Le montage financier des projets prévus se présente comme suit :

- Les ressources propres et les ressources affectés : 42%;
- Les emprunts contractés principalement auprès du FEC : 32% ;
- La TVA : 9%;
- Les dons : 1% ;
- Autres ressources: 16%, à mobiliser dans le cadre des comptes d'affectation spéciale ou dans le cadre de partenariat.

Tableau 4: répartition du nombre et du coût des projets nouveaux par secteur d'intervention

Secteurs	Montant	%	Nombre de projets
Equipements sociaux	473.639.049	19,43	86
Equipements éducatifs et de formation	9.879.630	0,41	14
Distribution d'eau	64.147.098	2,63	182
Distribution d'électricité	72.932.184	2,99	40
Assainissement solide	97.159.029	3,99	27
Assainissement liquide	28.075.000	1,15	22
Transport urbain	8.071.970	0,33	9
Equipements spécialisés	618.688.199	25,38	155
Vicinalité et routes secondaires	217.644.762	8,93	141
Aménagements communaux	363.735.957	14,92	180
Voirie et éclairage public	328.444.454	13,47	124
Bâtiments administratifs	155.228.305	6,37	88
Total Général	2.437.630.637	100,0	1.068

Il ressort du tableau ci-dessus l'importance que revêtent les projets du plan qui relèvent des secteurs prioritaires puisqu'ils concernent directement la promotion et l'amélioration des conditions de vie des populations de cette région, notamment les investissements à réaliser dans les secteurs des routes, des équipements spécialisés à caractère économique, des équipements sociaux (promotion de l'habitat social, création de terrains de sport, construction de complexes socioculturels,...), des aménagements communaux (relogement des bidonvillois, de la construction et de l'extension du réseau de voirie et d'éclairage public, de la distribution d'électricité en particulier en milieu rural, des bâtiments administratifs, de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement solide.

Tableau 5 :Echéancier de réalisation des projets par type de collectivité

Type de collectivité	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Région	24.940.000	14.370.000	15.8000.000	17.400.000	19.000.000
Préfectures et Provinces	77.826.581	54.982.036	54.050.000	64.450.000	70.520.000
Communautés urbaines	30.200.000	34.690.000	38.209.000	47.280.000	63.620.000
Communes urbaines	384.552.738	261.885.841	221.018.033	210.681.070	163.263.540
Communes rurales	167.642.405	164.640.928	129.905.014	52.946.378	53.757.074
Total	685.161.724	530.568.805	458.982.047	392.757.448	370.760.614

La première année du plan connaîtra la part la plus importante de l'investissement, ceci serait dû principalement aux crédits de report et aux excédents de recettes prévisionnelles. Le montant prévu se chiffre à 685 Millions de Dirhams, soit 28% des investissements prévus au cours du plan.

Au cours de cette année, les communes urbaines participeront à l'investissement à hauteur de 384 millions de Dirhams. Pour les années restantes, ce montant connaîtra une baisse notable en passant de 262 millions de Dirhams en 2000-2001 à 163 millions de Dirhams en 2003-2004 soit une régression de 37,8%.

Les communes rurales réserveront une enveloppe financière de 168 millions de Dirhams la première année du plan, soit 25% des investissements prévus pour cette année. Cette part ne sera que de 54 millions de Dirhams la dernière année du plan, soit une régression de 68%. Ceci serait dû essentiellement à l'importance de l'endettement de ces communes dont la part la plus importante servira au remboursement des prêts contractés.

En terme de moyenne annuelle réservée à l'investissement durant la période du plan, les communes urbaines participeront avec 248 millions de Dirhams, suivies des communes rurales avec 114 millions de Dirhams, les préfectures et provinces avec 64 millions de Dirhams, les communautés urbaines 43 millions de Dirhams et en dernière place la région avec 18 millions de Dirhams.

2-3- La banque de projets

Les collectivités locales ont présenté, chacune dans le cadre de son plan de développement, une banque de projets dont les moyens de financement ne sont pas disponibles actuellement. Cette banque de projets contient 879 projets pour un coût global de 7.300.876.813 DH. La répartition sectorielle de ces projets se présente comme suit :

**Tableau 6: Répartition du coût de la
banque de projets par secteur d'intervention**

Secteurs	Montant	%
Equipements sociaux	1.178.860.830	16,15
Equipements éducatifs et de formation	63.119.800	0,86
Distribution d'eau	190.298.692	2,61
Distribution d'électricité	717.674.390	9,83
Assainissement solide	1.009.463.000	13,83
Assainissement liquide	109.890.000	1,51
Transport urbain	800.000	0,01
Equipements spécialisés	1.064.425.900	14,58
Vicinalité et routes secondaires	1.068.561.033	14,64
Aménagements communaux	1.252.295.468	17,15
Voirie et éclairage public	572.641.026	7,84
Bâtiments administratifs	72.846.675	1,00
Total Général	7.300.876.814	100

Ainsi, il ressort du tableau ci-dessus, la priorité donnée aux secteurs des aménagements communaux qui bénéficient de 17% de l'ensemble des investissements, puis les équipements sociaux avec 16%, ainsi que les projets de construction de routes secondaires avec 15%, les équipements spécialisés avec 15% et l'assainissement solide avec 14%.

L'importance du coût de la banque de projets reflète les besoins pressants de la région en matière d'investissements supplémentaires, c'est pourquoi l'Etat et le secteur privé sont invités à contribuer au développement de la région en finançant ou en réalisant une partie de ces projets.

ARTICLE 16- REGION DE TANGER-TETOUAN	649
1-SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	652
2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	664
3- PROGRAMME D'ACTION	676